

L'an mil huit cent soixante quatorze et le quinze janvier le
Conseil Municipal de la commune de Combiers, étant réuni extraordinairement, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dereix
maire en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en date du 15^{ème} 1873.

Étaient présents M. M. Beinsix, Daland, Dereix Martial, Jézet
Deluchapt, Dereix Jean maire, et Chevriat.

M. le Maire a exposé au Conseil Municipal, que conformément
à la circulaire de M. le Préfet en date du 15 décembre dernier
il avait à élire deux de ses membres, qui avec le Maire formeraient
une commission chargée de juger les réclamations qui seraient faites
pour l'inscription ou la radiation de tout électeur indûment admis
au tableau inscrit sur le liste électorale, dans le délai prescrit par la
dite circulaire.

Le Conseil municipal ayant procédé à l'élection. M. M.
De Sasford et Léonard Bouyer ont été nommés pour faire partie de
cette commission. Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont
signé les membres présents, excepté M. M. Dereix martial et Deluchapt qui ont
distraint savoir signés

Bouyer Beinsix Daland Dereix